



Monsieur le Président,

L'intersyndicale Solidaires, Cfdt et CGT Finances Publiques du Morbihan vous alerte solennellement quant à la dangerosité de poursuivre la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité dans le contexte particulièrement sensible que connaît la DGFIP.

L'administration a une obligation de sécurité de résultat (art. L4121-1 du Code du travail). L'article L4121-2 précise les grands principes de prévention dont le premier auquel est tenu l'employeur est d'éviter d'exposer ses agents à des risques.

Les environnements actuels des agents sont particulièrement dégradés.

Depuis 2009, 631 trésoreries ont fermé, dont 16 dans le Morbihan. Leur nombre est passé de 4200 en 1998 à 2354 en 2017. L'ensemble des missions de la DGFIP est mis à mal par la démarche stratégique, le plan d'adaptation des structures du réseau (ASR) et plus globalement la déclinaison de CAP22. La numérisation, à marche forcée de l'ensemble des procédures de l'administration, qui a souvent été le prétexte de suppressions anticipées, la concentration des missions à un niveau régional voire interrégional ont participé activement à la déstructuration des missions, des métiers des agents de la DGFIP.

Les résultats de l'observatoire interne sont catastrophiques, d'autant plus qu'ils montrent année après année une tendance nette à la dégradation. Ils sont le reflet des réformes successives imposées par la direction générale pour adapter les services locaux aux suppressions de postes, les regroupements et les fermetures de services qui sont très mal vécus par les personnels. Les agents et agentes de la DGFIP sont 69 % à trouver que la DGFIP évolue trop rapidement et ils sont 76 % à trouver que ces évolutions sont négatives. D'ailleurs 76 % des agents n'ont pas confiance quant à leur avenir au sein de la DGFIP. 61 % des agents trouvent que leur motivation au travail diminue. Les fusions de services, les restructurations perpétuelles, la perte des 40 000 postes de notre administration sont autant d'éléments qui jouent nécessairement sur la santé des personnels. Les fonctionnaires n'échappent pas à l'insécurité du travail qui englobe aussi la crainte d'une dégradation des conditions de travail. De même que le chômage est connu comme facteur de risque de l'atteinte de l'intégrité psychique, le premier facteur de risque de stress au travail en Europe est « la réorganisation du travail » devant « la charge de travail », le « harcèlement » ou le « manque de soutien des collègues et des supérieurs ». Et on peut dire qu'avec les restructurations permanentes, les agents de la DGFIP sont une population à risque.

Au niveau national pour l'ensemble des départements, la charge de travail est jugée trop importante par les médecins de prévention, eux-mêmes, dans leur rapport annuel de 2018. Ils notent la réduction des effectifs, les départs en retraite, le manque de « sachants » dans les services et les trésoreries, le manque de « tuilage » comme autant de facteurs aggravants. Pour le management, ils notent les injonctions paradoxales, la pression pour les résultats, le manque de soutien technique, le manque de reconnaissance et de priorisation des tâches. Concernant les réorganisations des services, ils soulignent les transformations des métiers, les orientations mal accompagnées et peu anticipées comme autant de risques psychosociaux qui peuvent porter atteinte à la santé des agents.

En local le rapport souligne également des difficultés que subissent les agent-es victimes de restructurations, de changement de villes et/ou de métiers non-souhaité-es.

Les ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au travail), dans leur rapport, observent des conditions de travail dégradées, qui, malgré les signalements faits à la direction depuis des années par la hiérarchie et confirmés par les observations des ISST, ne s'améliorent pas. Ils observent également un manque de considération et de reconnaissance pour les efforts accomplis par les agents qui maintiennent leur service à flot malgré les difficultés. La pression et la charge de travail sont pointées comme croissantes en raison des absences et des baisses d'effectifs. Les agents, de leur côté, se résignent au travail en mode dégradé. Peu à peu la démotivation s'installe et des conflits de valeur se développent autour de la qualité du travail. Les ISST relèvent, comme facteurs de contraintes identifiées et sources de RPS (Risques Psycho-sociaux), l'enchaînement des réformes.

Ce constat, fait par des spécialistes des conditions de travail, était avant le nouveau projet de réorganisation du Ministre Darmanin incluant la géographie revisitée.

Cette réforme qui, selon vous, est entrée dans une période de concertation, est rejetée par une large partie de vos personnels (dans le Morbihan, 66 % de grévistes le 16 septembre dernier) voient, une nouvelle fois, leurs devenirs professionnels et personnels se désagréger. Au-delà, au travers de cette déconstruction massive, l'administration donne l'impression d'une véritable défiance envers ses agent-es et le travail accompli.

Dans un contexte particulièrement sensible, la mise en place d'une telle réforme est irresponsable. La DGFIP va accentuer les risques psycho-sociaux au point de mettre la vie des agent-es en péril. Depuis le lancement de la géographie revisitée en juin dernier, 5 drames ont frappés des collègues. Nous sommes particulièrement inquiets de l'évolution de la situation et nous tenons aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme.

Aussi, nous exigeons une prise de conscience effective de votre part et des moyens conséquents pour mettre un terme sans attendre aux risques majeurs encourus par les agent-es.

Le 23 septembre dernier, à l'ouverture du CTL, les organisations syndicales ont fait une déclaration commune pour exiger l'abandon des réformes en cours, le retrait du projet du ministre Darmanin et l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique. Cette réponse de votre main, de celle du Directeur Général ou du Ministre reste toujours en attente, alors qu'il y a urgence.

De plus, le 30 septembre nous avons appris le refus du DG de recevoir l'intersyndicale DGFIP, créant un précédent lourd de signification quant à la conception du dialogue social au niveau national.

Quelles étaient vos intentions concernant les récentes invitations individuelles à nous rencontrer ?

Dans ces conditions, nous réitérons notre exigence d'avoir au plus vite une réponse écrite à notre déclaration du 23 septembre.

Sans une réelle prise de conscience de votre part, quant à l'urgence de la situation, votre responsabilité serait pleinement engagée.

Aussi l'intersyndicale, présente devant vous, exerce donc solennellement ce matin, au nom de l'ensemble des personnels de la DDFiP, un droit d'alerte conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982 : « l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation ... ».

Enfin, nous ferons une minute de silence en hommage à nos collègues et aux fonctionnaires qui ont mis fin à leurs jours sur leur lieu de travail